

Cote du document: EB 2014/112/R.8  
Point de l'ordre du jour: 8 a)  
Date: 13 août 2014  
Distribution: Publique  
Original: Français

**F**



Investir dans les populations rurales

## Rapport du Président

### Proposition de prêt et don à la République de Côte d'Ivoire pour le Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation – extension ouest (PROPACOM – extension ouest)

#### Note pour les représentants au Conseil d'administration

##### Responsables:

##### Questions techniques:

##### **Abdoul Barry**

Chargé de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2060  
courriel: a.barry@ifad.org

##### **Samir Bejaoui**

Chargé de programme de pays associé  
téléphone: +39 06 5459 2753  
courriel: s.bejaoui@ifad.org

##### Transmission des documents:

##### **Deirdre McGrenra**

Chef du Bureau des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent douzième session  
Rome, 17-18 septembre 2014

---

Pour: **Approbation**

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Carte de la zone du projet</b>	<b>iii</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>iv</b>
<b>Recommandation pour approbation</b>	<b>1</b>
<b>I. Contexte stratégique et justification</b>	<b>1</b>
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
<b>II. Description du projet</b>	<b>2</b>
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du projet	2
C. Composantes/résultats	3
<b>III. Exécution du projet</b>	<b>3</b>
A. Approche	3
B. Cadre organisationnel	3
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	4
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
E. Supervision	5
<b>IV. Coût, financement et avantages du projet</b>	<b>6</b>
A. Coût du projet	6
B. Financement du projet	6
C. Résumé des avantages et analyse économique	8
D. Durabilité	9
E. Identification et atténuation des risques	9
<b>V. Considérations d'ordre institutionnel</b>	<b>9</b>
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Alignement et harmonisation	10
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	10
D. Participation à l'élaboration des politiques	10
<b>VI. Instruments et pouvoirs juridiques</b>	<b>10</b>
<b>VII. Recommandation</b>	<b>11</b>
<b>Annexe</b>	
Accord de financement négocié	12
<b>Appendice</b>	
Cadre logique	

## **Sigles et acronymes**

ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
COP	Comité d'orientation et de pilotage
DRA	Direction régionale de l'agriculture
MINAGRI	Ministère de l'agriculture
MINEF	Ministère des eaux et forêts
MINESUDD	Ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable
OPA	Organisation professionnelle agricole
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PROPACOM	Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation
PTBA	Plan de travail et budget annuel
S&E	Suivi-évaluation
UCP	Unité de coordination du projet

# Carte de la zone du projet

## Côte d'Ivoire

### Zones d'intervention du PROPACOM Extension



**Source:** FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

## République de Côte d'Ivoire

### Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation – extension ouest (PROPACOM – extension ouest)

#### Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur/bénéficiaire:</b>	République de Côte d'Ivoire
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture
<b>Coût total du projet:</b>	59,70 millions d'USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	11,28 millions de DTS (équivalant approximativement à 17,45 millions d'USD)
<b>Montant du don du FIDA:</b>	11,28 millions de DTS (équivalant approximativement à 17,45 millions d'USD)
<b>Montant du don du Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) du FIDA:</b>	4,52 millions de DTS (équivalant approximativement à 7,0 millions d'USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>Cofinanceur:</b>	Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP)
<b>Montant du cofinancement:</b>	Fonds de l'OPEP: 10 millions d'USD
<b>Conditions du cofinancement:</b>	Prêt concessionnel
<b>Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:</b>	5,33 millions d'USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	2,49 millions d'USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Supervision directe par le FIDA

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République de Côte d'Ivoire pour le Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation – extension ouest (PROPACOM – extension ouest), telle qu'elle figure au paragraphe 49.

## Proposition de prêt et don à la République de Côte d'Ivoire pour le Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation – extension ouest (PROPACOM – extension ouest)

### I. Contexte stratégique et justification

#### A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. En Côte d'Ivoire, le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) reste le moteur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Il emploie plus des deux tiers de la population active (68%), contribue pour près d'un quart au PIB (24,3% en 2012) et génère plus de 48% des recettes d'exportation. Le pays possède d'énormes potentialités agricoles constituées de bas-fonds et de plateaux, et est doté d'un réseau hydrographique important, alimenté par quatre principaux bassins, dont la capacité de stockage en eau avoisine les 38,1 milliards de mètres cubes chaque année<sup>1</sup>.
2. Le présent projet vise à étendre à la région occidentale de la Côte d'Ivoire le Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation (PROPACOM), en cours d'exécution depuis mai 2013 dans le centre-nord, le nord et le nord-est du pays. Les activités mises en œuvre dans le cadre de ce projet seront complétées par des interventions visant à améliorer la résilience au changement climatique des petits producteurs ruraux et des écosystèmes ciblés par le PROPACOM grâce à un financement accordé au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP).

#### B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

3. Le PROPACOM – extension ouest s'inscrit dans le droit fil du Cadre stratégique du FIDA 2011-2015 et du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2010-2015 pour la Côte d'Ivoire. Il contribuera à la réalisation des objectifs établis dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté 2009-2015 et dans le Programme national d'investissement agricole (PNIA) 2010-2015, à savoir:
  - i) amélioration de la productivité et de la compétitivité de la production agricole;
  - ii) développement des filières; et iii) renforcement des capacités des parties prenantes en termes de développement de l'agriculture. De plus, la stratégie d'intervention du FIDA en Côte d'Ivoire pour la période 2010-2015 fait essentiellement appel au développement des filières vivrières et maraîchères pour créer de la richesse et améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des populations rurales.
4. Le projet intervient dans un contexte où, à l'issue d'une décennie de crise sociopolitique, la Côte d'Ivoire renoue avec la relance de son économie. La zone ouest, épice de la crise, a plus durement ressenti les effets de cette crise, qui a eu notamment pour conséquence le recul net de la production vivrière,

<sup>1</sup> Source: Bureau national d'études techniques et de développement.

l'arrêt des activités des projets de développement et l'inactivité des services techniques d'appui. Les quelques soutiens fournis durant cette période ont été apportés par des organisations non gouvernementales (ONG) qui, vu la situation, ont plutôt privilégié les aspects sociaux et humanitaires.

## **II. Description du projet**

### **A. Zone d'intervention et groupe cible**

5. Le projet interviendra dans six régions et seize départements situés dans trois districts: i) la région du Tonpki dans le district des Montagnes (comprenant les départements de Man, de Biankouma, de Danané et de Zouan Hounien); ii) les régions du Kabadougou et du Folon dans le district du Denguélé (comprenant les départements de Touba, de Koro et de Ouaninou); et iii) les régions du Bafing, du Worodougou et du Béré dans le district du Woroba. Toutefois, par souci d'efficacité et pour éviter le saupoudrage, le projet n'interviendra pas sur l'ensemble de la zone. Il optera plutôt pour une stratégie de zone de concentration dont l'identification sera principalement fonction: i) de la présence ou non d'organisations professionnelles agricoles (OPA) dynamiques avec un minimum de structuration; ii) du niveau/potentiel de production des cultures des filières ciblées; iii) des niveaux de dégradation des sols et des risques climatiques pesant sur les systèmes de production et les écosystèmes; iv) du dynamisme des acteurs en aval des filières sur ces mêmes produits vivriers; et v) du potentiel de commercialisation.
6. La détermination exacte des zones géographiques d'intervention prendra en considération: i) la complémentarité nécessaire avec les projets financés par d'autres partenaires de développement dans le secteur vivrier; et ii) le besoin de valoriser les acquis des projets antérieurs, en cours d'exécution ou en voie d'achèvement.
7. Le principal groupe cible du projet sera constitué des petits producteurs vivriers (riz, maïs, manioc et produits maraîchers) engagés dans des dynamiques de production et organisés en OPA de premier et deuxième niveaux<sup>2</sup>. Au sein de ce groupe, le projet privilégiera les femmes fortement engagées dans les cultures vivrières (production, transformation et commercialisation) et les jeunes actifs dans la production maraîchère, notamment dans les départements de Touba et de Biankouma. Par ailleurs, les structures publiques et privées délivrant les services nécessaires pour le développement des produits retenus bénéficieront également d'un appui pour les prestations effectuées pour le compte du projet. En outre, ce dernier favorisera la contractualisation entre acteurs de manière à mettre ensemble les producteurs organisés, les transformateurs et les commerçants. Il bénéficiera directement à environ 30 000 ménages, soit près de 210 000 personnes, et indirectement à quelque 30 000 personnes, portant ainsi le total de la population cible à 240 000 personnes.

### **B. Objectif de développement du projet**

8. L'objectif général du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et de stimuler la croissance économique dans les régions du Tonpki, du Kabadougou, du Folon, du Bafing, du Worodougou et du Béré. Son objectif de développement est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire à travers l'accès des petits producteurs à des services efficaces, à des technologies appropriées et aux marchés, tout en améliorant la résilience<sup>3</sup> des systèmes de production au changement climatique.

<sup>2</sup> On trouvera dans l'appendice 8 de l'annexe 4 du rapport de conception de projet la description des niveaux de maturité des OPA.

<sup>3</sup> En écologie, la résilience est la capacité d'un écosystème ou d'une espèce à retrouver un fonctionnement ou un développement normal après avoir subi un choc.

9. **Contribution du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP).** L'ASAP contribuera à la réalisation de l'objectif global du PROPACOM pour ce qui est de renforcer la résilience au changement climatique des systèmes de production et des écosystèmes dans la zone d'intervention du PROPACOM et du PROPACOM – extension ouest.

### **C. Composantes/résultats**

10. La composante 1 – appui à l'amélioration durable de la production agricole – vise à accroître la productivité et la production agricoles des filières retenues (riz, maïs, manioc et produits maraîchers). Elle s'articulera en trois sous-composantes, à savoir: i) appui à la structuration et à la professionnalisation des OPA; ii) accès aux facteurs de production; et iii) accès au financement rural.
11. La composante 2 – valorisation et mise en marché des produits agricoles – vise à maximiser les revenus des producteurs en valorisant les produits commercialisés moyennant l'amélioration des conditions de stockage, de transformation et de commercialisation. Cette composante s'articulera en deux sous-composantes, à savoir: i) appui à la professionnalisation des acteurs post-récolte et à l'accès au marché; et ii) infrastructures de mise en marché.
12. La composante 3 – coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs – mettra en place le dispositif de coordination, de gestion et de suivi-évaluation (S&E) du projet. Dans le cadre de cette composante, le projet financera les coûts d'établissement, les salaires et le fonctionnement de l'unité de coordination du projet (UCP) et des antennes régionales, les frais relatifs aux sessions du comité d'orientation et de pilotage (COP), la préparation des plans de travail et budgets annuels (PTBA), les frais relatifs aux missions de suivi et de supervision interne (UCP, antennes régionales, Direction des eaux et forêts, directions régionales de l'agriculture [DRA] et directions départementales de l'agriculture), les études diverses, les audits, les missions de supervision statutaire, la collecte, le traitement et la diffusion des données sur le projet ainsi que le développement des outils de S&E, y compris l'appui institutionnel à l'échelle régionale et centrale (Ministère de l'agriculture [MINAGRI], Ministère des eaux et forêts [MINEF] et Ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable [MINESUDD]), et les voyages d'études.

## **III. Exécution du projet**

### **A. Approche**

13. Le projet vise à faire des OPA des acteurs effectifs du développement agricole de la zone. Pour ce faire, il devra contribuer efficacement à la transformation progressive et durable de la production vivrière ivoirienne en conjuguant deux dimensions complémentaires: i) l'appui au développement des filières vivrières; et ii) la dynamisation des OPA intervenant dans ce domaine. Les objectifs attachés à cette vision seront atteints moyennant: i) l'établissement de conditions propices à la professionnalisation et à l'autonomisation progressive des OPA (formation, partenariat, contractualisation, etc.); ii) la fourniture d'une assistance appropriée (accès au financement, accompagnement, formation, etc.) en appui à l'investissement productif, à la transformation et à la mise en marché (aménagements, accès aux facteurs de production, etc.); et iii) la mise en place de normes de qualité en vue d'une commercialisation répondant aux exigences du marché. Cet objectif sera atteint de manière progressive en veillant à ce que le développement des filières retenues se fasse parallèlement à celui des OPA qui en sont les animatrices principales.

### **B. Cadre organisationnel**

14. Le projet sera placé sous la tutelle du MINAGRI. Le COP du PROPACOM en cours d'exécution servira de cadre unique et commun de pilotage aux deux projets. Ses attributions et ses modalités de fonctionnement seront inchangées, mais sa

composition sera étendue au MINEF et au MINESUDD du fait de l'intégration des activités d'adaptation au changement climatique. Le COP veillera tout particulièrement au développement de synergies et complémentarités entre les activités du projet et celles des autres projets opérant dans la zone ciblée.

15. Le COP se réunira deux fois par an en session ordinaire et pourra, le cas échéant, convoquer une session extraordinaire. Il pourra également prévoir une visite de terrain pour ses membres à l'occasion de chacune des deux sessions ordinaires. Le COP approuvera les rapports annuels d'exécution, validera les PTBA, examinera et approuvera les rapports d'audit, vérifiera l'application des recommandations issues des rapports d'audit et des missions de supervision, veillera au respect de ses objectifs et de sa stratégie d'intervention ainsi qu'à la cohérence des interventions avec les politiques et projets en cours. Le secrétariat sera assuré par la Direction générale de la planification, de la programmation, du contrôle des projets et des statistiques (DGPPS), appuyée par l'UCP.
16. L'UCP sera commune au PROPACOM en cours et au PROPACOM – extension ouest. Outre les deux antennes de Korhogo et de Bondoukou, deux nouvelles antennes (Séguéla et Man) seront créées pour couvrir la partie ouest.

### **C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs**

17. **Planification.** Une démarche ascendante d'élaboration des PTBA sera adoptée<sup>4</sup>. Ceux-ci seront initialement élaborés par les antennes du projet sur la base des besoins exprimés par le groupe cible au niveau de chaque région. Pour l'élaboration des PTBA régionaux, les antennes régionales s'appuieront sur: i) l'évaluation des manifestations d'intérêt des OPA pour le financement de microprojets, traitées aux différents niveaux, y compris les cadres régionaux de concertation; ii) les bilans des ateliers annuels de S&E participatif; et iii) l'analyse des capacités des partenaires stratégiques et des prestataires de services impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le PTBA consolidé au niveau de l'UCP sera validé par le COP et approuvé par le FIDA avant d'être mis en œuvre par les partenaires encadrés et suivis par les responsables d'antenne et les chargés du S&E externe au sein des DRA. Les bilans d'activité devront également être validés par le COP et approuvés par le FIDA.
18. **Suivi-évaluation.** Avec la mise en place de l'approche de programme de pays, le PROPACOM consolidera son système de S&E axé sur les résultats en fusionnant les systèmes du PROPACOM en cours et du PROPACOM – extension ouest. Ce système de S&E sera conforme aux orientations du MINAGRI et du FIDA en la matière, et sera utilisé comme outil d'aide à la prise de décisions aux différents niveaux d'exécution. Il sera aligné sur le système de S&E du PNIA, dont il contribuera à renseigner les indicateurs sectoriels. Il permettra non seulement de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du programme, ses effets et son impact, mais aussi de collecter des informations sur les indicateurs du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI).
19. **Apprentissage et gestion des savoirs.** Afin de contribuer au partage des enseignements tirés de l'expérience et surtout de les mettre à profit, le projet appuiera la collecte et la diffusion d'informations utiles aux acteurs des filières à l'échelle locale, régionale et nationale, ainsi que la capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre dans le cadre des projets du FIDA. La gestion des savoirs se fera à travers: i) l'organisation d'ateliers périodiques d'autoévaluation participative des OPA; ii) la réalisation d'études thématiques ponctuelles; iii) la production et la diffusion de supports audiovisuels; et iv) les échanges au niveau des cadres régionaux de concertation.

<sup>4</sup> Calendrier de préparation du PTBA dans l'appendice 1 de l'annexe 6 du rapport de conception de projet.

## **D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

20. Les procédures en vigueur au sein de l'actuel PROPACOM, déjà conformes aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire, seront reconduites pour le PROPACOM – extension ouest en veillant à renforcer les responsabilités et l'autonomie des antennes régionales: en effet, le responsable de l'antenne sera désormais administrateur délégué pour certaines dépenses afférentes à sa zone d'intervention.
21. La gestion financière s'appuiera sur une organisation administrative et comptable rodée et efficace. La capacité du responsable administratif et financier a également été confirmée pendant les missions de supervision, lors desquelles le risque du PROPACOM en termes de gestion financière a été jugé faible.
22. Les fonds du projet seront gérés selon les procédures en vigueur en Côte d'Ivoire ainsi que celles du FIDA en matière de gestion administrative et financière des projets. La mise à disposition des fonds du FIDA et de l'ASAP se fera normalement à travers le circuit standard prévu et déjà expérimenté dans le cadre des autres projets du FIDA.
23. Les procédures de contrôle interne, conformes aux meilleures pratiques et détaillées dans le manuel des procédures administratives et financières, prendront en compte l'expansion du projet et la gestion des antennes. Le suivi de la réalisation du projet s'appuiera sur un contrôle de gestion rigoureux, grâce aussi à l'utilisation du logiciel TOMPRO déjà connu par le personnel du PROPACOM.
24. Les comptes du PROPACOM – extension ouest seront intégrés dans le système comptable du PROPACOM, et les nouveaux financements seront soumis à un audit annuel selon les normes internationales d'audit, comme cela est déjà le cas du PROPACOM.
25. En matière de passation de marchés, l'UCP comprendra un spécialiste dans ce domaine qui devra élaborer et faire appliquer le guide de passation des marchés, veiller à la qualité des dossiers de marchés préparés au niveau central et au niveau des antennes, et former le personnel sur les procédures de passation des marchés. Il s'assurera de la bonne organisation et de la bonne conduite de ces activités. Une attention particulière sera accordée à l'application du Code des marchés publics et des directives du FIDA en la matière.
26. Depuis sa sortie de crise, et plus précisément depuis ces trois dernières années, la Côte d'Ivoire a enregistré des résultats notables en matière de climat des affaires et de lutte contre la corruption. Pour assurer une meilleure gouvernance, le projet a identifié des mesures qui devront être appliquées de façon systématique durant toute la période d'exécution. Ces mesures comprennent notamment: i) la diffusion d'informations relatives au projet à une large audience, en particulier aux OPA et aux communautés; ii) l'utilisation de critères rigoureux dans le ciblage direct des OPA partenaires; iii) la transparence dans la sélection des microprojets à financer; iv) la transparence des marchés et leur audit annuel; et v) l'application de la gestion axée sur les résultats dans la gestion et l'évaluation des contrats et conventions<sup>5</sup>.

## **E. Supervision**

27. Tout comme pour le PROPACOM en cours, la supervision du projet et l'administration du financement seront assurées directement par le FIDA, en étroite collaboration avec les institutions nationales en charge du S&E des projets, notamment la Direction des études et du contrôle des projets du MINAGRI. Le FIDA facilitera l'exécution du projet, examinera les demandes de retrait de fonds, contrôlera le respect des stipulations des accords de financement, et examinera et approuvera les passations de marchés prévues dans le cadre du projet. Deux fois

<sup>5</sup> Tableau dans l'appendice 7 de l'annexe 5 du rapport de conception de projet.

par an, le FIDA organisera des missions de supervision avec la participation de représentants du MINAGRI, du MINEF, du MINESUDD et des autres partenaires.

## **IV. Coût, financement et avantages du projet**

### **A. Coût du projet**

28. Le coût total du projet, sur une période de six ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et financiers, s'élève à 29,85 milliards de FCFA, équivalant à 59,70 millions d'USD. Les coûts de base sont de 26,40 milliards de FCFA (52,79 millions d'USD). Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 0,50 milliard de FCFA (1,00 million d'USD) et à 2,95 milliards de FCFA (5,90 millions d'USD). Les taxes y sont incluses pour un montant total de 1,97 milliard de FCFA (3,94 millions d'USD). Enfin, les investissements représentent 96,1% du coût total et les coûts récurrents, 3,9%.

### **B. Financement du projet**

29. Les coûts par source de financement sont présentés dans le tableau ci-après. La contribution du FIDA s'établit à 17,44 milliards de FCFA (34,90 millions d'USD), dont 50% sous forme de don et 50% sous forme de prêt. L'ASAP contribue à hauteur de 3,5 milliards de FCFA (7 millions d'USD), et le Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP) à hauteur de 5 milliards de FCFA (10 millions d'USD).
30. La contribution du gouvernement est évaluée à 2,67 milliards de FCFA (5,33 millions d'USD), soit 8,9% du coût total. Ce montant correspond à l'ensemble des droits de douane et taxes sur les biens et services qui seront achetés dans le cadre du projet, à la prise en charge des frais d'organisation des sessions du COP et à la prise en charge d'une partie des frais de personnel de l'UCP et des antennes.
31. La contribution des bénéficiaires directs s'élève à 1,24 milliard de FCFA (2,49 millions d'USD), soit 4,2% du coût total du projet, fournie principalement sous la forme de contribution à l'achat des équipements d'irrigation (kits goutte-à-goutte), de mécanisation agricole et de transformation des produits, et des intrants de production (semences et engrais).

Tableau 1  
**Coût du projet par composante et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Fonds de l'OPEP		ASAP		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Appui à l'amélioration durable de la production agricole														
1.1. Appui à la structuration et à la professionnalisation des OPA	1 961	49,9	1 961	49,9	-	-	-	-	-	-	8	0,2	3 929	6,6
1.2. Accès aux facteurs de production														
a. Intrants agricoles, mécanisation, appui-conseil	4 853	40,1	4 853	40,1	-	-	-	-	1 837	15,2	552	4,6	12 096	20,3
b. Aménagements hydroagricoles	5 131	29,6	5 131	29,6	3 202	18,5	1 804	10,4	-	-	2 041	11,8	17 308	29,0
c. Adaptation au changement climatique	-	-	-	-	-	-	4 497	95,8	-	-	196	4,2	4 693	7,9
<b>Sous-total Accès aux facteurs de production</b>	<b>9 984</b>	<b>29,3</b>	<b>9 984</b>	<b>29,3</b>	<b>3 202</b>	<b>9,4</b>	<b>6 301</b>	<b>18,5</b>	<b>1 837</b>	<b>5,4</b>	<b>2 789</b>	<b>8,2</b>	<b>34 096</b>	<b>57,1</b>
1.3. Accès au financement rural	703	47,7	703	47,7	-	-	-	-	-	-	68	4,6	1 474	2,5
<b>Sous-total Appui à l'amélioration durable de la production agricole</b>	<b>12 647</b>	<b>32,0</b>	<b>12 647</b>	<b>32,0</b>	<b>3 202</b>	<b>8,1</b>	<b>6 301</b>	<b>16,0</b>	<b>1 837</b>	<b>4,7</b>	<b>2 864</b>	<b>7,3</b>	<b>39 499</b>	<b>66,2</b>
2. Valorisation et mise en marché des produits agricoles														
2.1. Appui à la professionnalisation des acteurs post-récolte et à l'accès au marché	549	25,9	549	25,9	-	-	-	-	651	30,8	368	17,4	2 118	3,5
2.2. Infrastructures de mise en marché	2 115	18,5	2 115	18,5	6 799	59,3	-	-	-	-	430	3,8	11 460	19,2
<b>Sous-total Valorisation et mise en marché des produits agricoles</b>	<b>2 665</b>	<b>19,6</b>	<b>2 665</b>	<b>19,6</b>	<b>6 799</b>	<b>50,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>651</b>	<b>4,8</b>	<b>797</b>	<b>5,9</b>	<b>13 577</b>	<b>22,7</b>
3. Coordination, S&E et gestion des savoirs														
3.1. Coordination et gestion du projet	2 129	36,2	2 129	36,2	-	-	-	-	-	-	1 617	27,5	5 875	9,8
3.2. Appui au PNACC*	-	-	-	-	-	-	694	92,8	-	-	54	7,2	748	1,3
<b>Sous-total Coordination, S&amp;E et gestion des savoirs</b>	<b>2 129</b>	<b>32,1</b>	<b>2 129</b>	<b>32,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>694</b>	<b>10,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 671</b>	<b>25,2</b>	<b>6 623</b>	<b>11,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 441</b>	<b>29,2</b>	<b>17 441</b>	<b>29,2</b>	<b>10 002</b>	<b>16,8</b>	<b>6 995</b>	<b>11,7</b>	<b>2 488</b>	<b>4,2</b>	<b>5 332</b>	<b>8,9</b>	<b>59 699</b>	<b>100</b>

\* Programme national d'adaptation au changement climatique

Tableau 2  
**Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Fonds de l'OPEP		ASAP		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.Travaux	5 540	23,7	5 540	23,7	8 863	37,9	1 535	6,6	-	-	1 882	8,1	23 361	39,1
2.Véhicules	430	30,2	430	30,2	-	-	233	16,4	-	-	328	23,1	1 422	2,4
3.Équipement et matériel	872	17,4	872	17,4	5	0,1	303	6,0	1 810	36,1	1 158	23,1	5 019	8,4
4.Formation	4 019	43,6	4 019	43,6	27	0,3	1 138	12,4	12	0,1	-	-	9 214	15,4
5.Ateliers	624	32,6	624	32,6	-	-	207	10,8	-	-	458	24,0	1 913	3,2
6.Consultations	1 479	27,4	1 479	27,4	1 106	20,5	760	14,1	-	-	566	10,5	5 390	9,0
7.Dons et subventions	493	50,0	493	50,0	-	-	-	-	-	-	-	-	987	1,7
8.Biens, services et intrants	3 301	32,7	3 301	32,7	-	-	2 818	27,9	667	6,6	-	-	10 088	16,9
9.Dépenses de fonctionnement	289	35,8	289	35,8	-	-	-	-	-	-	229	28,4	807	1,4
10.Salaires et indemnités	394	26,3	394	26,3	-	-	-	-	-	-	709	47,40	1 498	2,5
<b>Total</b>	<b>17 441</b>	<b>29,2</b>	<b>17 441</b>	<b>29,2</b>	<b>10 002</b>	<b>16,8</b>	<b>6 995</b>	<b>11,7</b>	<b>2 488</b>	<b>4,2</b>	<b>5 332</b>	<b>8,9</b>	<b>59 699</b>	<b>100</b>

### C. Résumé des avantages et analyse économique

32. Sur la base du cadre logique du projet, 30 000 ménages ruraux au total, soit 210 000 petits producteurs, bénéficieront directement des activités du projet. Les bénéficiaires seront également appuyés au niveau des activités post-récolte (égrenage du maïs, broyage du manioc, production d'attiéké, décorticage du riz, commercialisation, etc.) afin d'accroître la valeur ajoutée de leurs produits agricoles.
33. Les principaux avantages escomptés sont les suivants: i) amélioration de la sécurité alimentaire et augmentation des revenus additionnels des populations rurales grâce à l'accroissement de la productivité et au renforcement de la compétitivité pour les produits ciblés; ii) accès durable aux semences de qualité et aux intrants connexes (engrais, produits phytosanitaires); iii) réduction notable des pertes post-récolte; iv) augmentation du prix de vente des produits; v) création d'emplois en milieu rural, grâce notamment au développement des technologies post-récolte; et vi) réduction de la vulnérabilité au changement climatique.
34. Une analyse financière au niveau des bénéficiaires a été conduite: i) pour les cultures cibles du projet, à savoir le riz pluvial, le riz irrigué, le maïs pluvial, le manioc et les cultures maraîchères irriguées; et ii) pour les principales activités de transformation des produits.
35. Pour le producteur, le calcul de la rentabilité financière a été effectué sur la base des budgets relatifs aux cultures et de la typologie des ménages ruraux, qui varie considérablement d'une région à l'autre. Il est possible d'estimer les augmentations de revenus des bénéficiaires dérivant de l'adoption de pratiques culturales améliorées, et d'évaluer la capacité des exploitants à financer les charges additionnelles de production (augmentation de l'utilisation d'intrants, mécanisation des travaux agricoles, recours au crédit de campagne).
36. Le taux de rentabilité économique interne (TREI) est de 19,5% sur une période de 20 ans, et la valeur actuelle nette (VAN) du flux net de trésorerie générée par le projet, à un coût d'opportunité du capital de 8%, serait de 9,9 milliards de FCFA (19,9 millions d'USD).

## **D. Durabilité**

37. L'incidence potentielle et la durabilité de l'impact du projet tiennent principalement à son approche globale, à ses principes d'intervention et à ses stratégies de ciblage et d'appui en amont et en aval des filières identifiées. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne: i) l'approche fondée sur des plans d'affaires élaborés par les OPA; ii) l'insertion dans une dynamique commerciale qui reposera sur des réseaux de distribution privés; iii) la responsabilisation des candidats vis-à-vis de l'appui fourni par le projet, en vue d'une appropriation progressive de la philosophie et de la démarche sous-jacentes; iv) l'accompagnement articulé et cohérent/structuré tout le long des filières; v) la prise en compte des effets du changement climatique et l'alignement des actions sur les mesures pertinentes d'adaptation à ce changement et d'exploitation durable des ressources naturelles; vi) l'établissement de partenariats et de synergies avec les autres projets des Partenaires techniques et financiers; et vii) la reproduction à plus grande échelle des activités, en collaboration avec des partenaires privés.

## **E. Identification et atténuation des risques**

38. Parmi les risques majeurs encourus par le projet, on peut citer: i) l'appropriation des ressources par les leaders/élites au sein des OPA/coopératives et par les personnes privilégiées; ii) la concurrence de la transformation artisanale du paddy et des mini-rizeries par les multinationales implantées; ou iii) la réticence des banques à financer les crédits d'équipement.
39. Pour éviter que le projet ne pâtit des effets négatifs collatéraux de ces scénarios, les mesures d'atténuation ci-après sont proposées: i) le renforcement systématique des capacités de toutes les OPA en matière de gouvernance et la définition précise des critères de sélection des OPA bénéficiaires; ii) la spécialisation des mini-rizeries dans la production d'un riz blanchi de qualité labellisé à destination d'un marché haut de gamme, la conclusion d'un accord avec la multinationale ETG (Export Trading Group) travaillant dans les zones de collecte du paddy, et l'organisation d'un débat national participatif avec l'ensemble des acteurs de la filière riz sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR); et iii) la mise en place du mécanisme de partage des risques, qui couvrira 50% des impayés aux banques en capital et intérêts.

## **V. Considérations d'ordre institutionnel**

### **A. Respect des politiques du FIDA**

40. Le projet s'aligne parfaitement sur les politiques du FIDA, en particulier celles en matière de ciblage et d'égalité des sexes. La stratégie du projet concernant la parité hommes-femmes repose sur une approche intégrée et transversale qui garantit que les questions sexospécifiques (ventilées par sexe, âge et statut social) sont effectivement prises en compte dans la mise en œuvre des différentes composantes et activités. Elle reste souple et ouverte et permettra, au besoin, des adaptations en fonction des réalités socioculturelles des zones d'intervention. Une double approche est par ailleurs envisagée: i) un appui en amont, constructif et rationalisé aux différentes composantes et activités; et ii) un filtrage de la documentation du projet relative à la mise en œuvre des activités, en fonction du sexe, de l'âge et du statut social. Au niveau tant des groupements de base de producteurs que des organisations faïtières, le projet s'efforcera de mobiliser les femmes et les jeunes pour qu'ils participent à la gouvernance. Le projet formera également les femmes à devenir des chefs de file. Cette stratégie garantit le financement, par le projet, d'activités qui auront un impact direct sur la vie des femmes et des jeunes, et seront donc susceptibles d'assurer leur pleine participation. Le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie et de l'évolution des questions sexospécifiques s'effectuera par l'intermédiaire du système de S&E.

41. N'ayant pas d'effet néfaste notable sur l'environnement, le projet a été classé en catégorie B, conformément aux procédures d'évaluation environnementale du FIDA. Même si les interventions du PROPACOM – extension ouest risquent d'avoir des effets négatifs sur l'environnement et/ou sur les ressources naturelles, des mesures d'atténuation des risques ont été prévues grâce au cofinancement ASAP, dont les actions se retrouvent transversalement dans tout le projet. Ce dernier appuiera également le renforcement des capacités des comités de gestion (et l'élaboration de leurs plans) et encouragera l'adoption de normes de gestion environnementale.

## **B. Alignement et harmonisation**

42. Le projet est conçu pour fournir un appui aux futurs éléments d'élaboration et d'application de la nouvelle politique agricole, tels que le Plan de développement de l'irrigation et la SNDR, qui nécessiteront un dialogue soutenu avec le gouvernement et toutes les parties prenantes intéressées. Pour appuyer le PNIA, le projet prévoit aussi de prêter assistance au MINAGRI pour la planification et le S&E, tant au niveau régional (DRA) qu'au niveau national (DGPPS), pour garantir la prise en compte des considérations, priorités et réalités locales.
43. Étant donné que la politique nationale est de plus en plus axée sur la sécurité alimentaire et sur le développement de filières au sein du secteur alimentaire, le projet cherchera également à nouer des partenariats avec des projets en cours ou à venir financés par la Banque mondiale (par exemple le Programme ouest-africain de productivité agricole – POAPA), l'Agence française de développement ou d'autres institutions actives dans ce secteur et cette zone d'intervention.

## **C. Innovations et reproduction à plus grande échelle**

44. Le projet vise à consolider les activités et à étendre et reproduire les expériences concluantes des projets achevés ou en cours mis en œuvre par le FIDA ou d'autres organismes d'exécution en Côte d'Ivoire. Les résultats probants en termes d'approches, d'investissements et de technologies seront pris en compte dans des processus de gestion des savoirs afin d'alimenter la concertation sur les politiques. Le projet encouragera aussi l'adoption de diverses technologies innovantes en lien avec le développement des filières prioritaires au sein du secteur alimentaire.

## **D. Participation à l'élaboration des politiques**

45. Par principe, le projet s'efforcera de renforcer les capacités à la base, notamment en consolidant les capacités techniques, économiques, organisationnelles et fonctionnelles des OPA (en plus des groupements de femmes, des coopératives et organisations similaires). À mesure que ces organisations gagneront en maturité et en force, elles seront plus à même de formuler leurs besoins et de participer activement à la concertation sur les politiques. Le projet appuie déjà les cadres régionaux de concertation qui rassemblent les parties prenantes, y compris les partenaires de développement, les prestataires de services, les bénéficiaires et les autorités locales. Chaque réseau régional, sous l'égide du préfet, fournit une plateforme d'échange transparent d'informations et de concertation; il aidera aussi à établir des synergies entre toutes les activités de développement menées dans la région et à éviter le chevauchement des activités. Ces discussions de réseau pourront également nourrir la concertation au niveau national.

## **VI. Instruments et pouvoirs juridiques**

46. Un accord de financement entre la République de Côte d'Ivoire et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement est jointe en annexe.

47. La République de Côte d'Ivoire est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA et du Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) agissant par l'entremise du FIDA en sa qualité de gestionnaire du Fonds fiduciaire.
48. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## **VII. Recommandation**

49. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Côte d'Ivoire un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à onze millions deux cent quatre-vingt mille droits de tirage spéciaux (11 280 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Côte d'Ivoire un don d'un montant équivalant à onze millions deux cent quatre-vingt mille droits de tirage spéciaux (11 280 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE ENFIN: que le Fonds, agissant en sa qualité de gestionnaire du Fonds fiduciaire de l'ASAP, accordera à la République de Côte d'Ivoire un don ASAP d'un montant équivalant à quatre millions cinq cent vingt mille droits de tirage spéciaux (4 520 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Kanayo F. Nwanze

PRÊT NO. \_\_\_\_\_  
DON NO. \_\_\_\_\_  
DON ASAP NO. \_\_\_\_\_

## ACCORD DE FINANCEMENT

*Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation- extension dans les  
Régions Ouest de la Côte d'Ivoire  
(PROPACOM-extension Ouest)*

entre la

**REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

et le

**FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

et le

**FONDS FIDUCIAIRE DU PROGRAMME D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE PAYSANNE**

Signé à \_\_\_\_\_  
En date du \_\_\_\_

**ACCORD DE FINANCEMENT**

Numéro du prêt: \_\_\_\_\_

Numéro du don: \_\_\_\_\_

Numéro du don ASAP: \_\_\_\_\_

Nom du projet: Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation - extension dans les Régions Ouest de la Côte d'Ivoire (PROPACOM-extension Ouest)

La République de Côte d'Ivoire ("l'Emprunteur/Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

Le Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne ("le Fonds fiduciaire ASAP")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

**Préambule**

A) ATTENDU QUE par accord de don entre la République de Côte d'Ivoire et le Fonds (ci-après dénommé "l'Accord PROPACOM") en date du 16 mars 2012 (Don No. G-I-DSF-8090-CI ), le Fonds a consenti à accorder à la République de Côte d'Ivoire un don d'un montant en principal de quatorze millions cinq cent mille droits de tirages spéciaux (14 500 000 DTS) pour contribuer au financement du "Projet d'Appui à la Production Agricole et à la Commercialisation" ("PROPACOM") décrit en annexe 1 de l'Accord PROPACOM;

B) ATTENDU QUE le présent Projet s'insère dans le cadre de la poursuite des activités du PROPACOM;

C) ATTENDU QUE l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité auprès du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'annexe 1 du présent Accord;

D) ATTENDU QUE lors de sa cent cinquième session, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé la proposition de création d'un Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) du FIDA aux fins du financement, sous forme de dons, d'éléments du portefeuille des projets et programmes financés par le FIDA, en vue de renforcer la capacité d'adaptation des petits paysans au changement climatique dans les cinq domaines correspondant aux principaux résultats du programme ASAP;

E) ATTENDU QU'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds fiduciaire ASAP a accepté d'accorder un don à l'Emprunteur/Bénéficiaire (ci-après dénommé le "don ASAP") afin de contribuer au financement du Projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

F) ATTENDU QUE le Fonds prendra en charge l'administration du prêt, du don et du don ASAP, ainsi que la supervision des activités du Projet financées par le Fonds et le Fonds fiduciaire ASAP;

et

ATTENDU QU'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds et le Fonds fiduciaire ASAP, ont accepté d'accorder un prêt, un don et un don ASAP à l'Emprunteur/Bénéficiaire conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

### **Section A**

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

### **Section B**

1. A. Le montant du prêt est de onze millions deux cent quatre-vingt mille Droits de tirages spéciaux (11 280 000 DTS) (équivalent approximativement à 17 450 000 USD).
- B. Le montant du don est de onze millions deux cent quatre-vingt mille droits de tirage spéciaux (11 280 000 DTS) (équivalent approximativement à 17 450 000 USD).
- C. Le montant du don ASAP est de quatre millions cinq cent vingt mille droits de tirage spéciaux (4 520 000 DTS) (équivalent approximativement à 7 000 000 USD).
2. Le prêt du Fonds est accordé à des conditions particulièrement favorables. Tels que spécifiés à la section 5.01 a) des Conditions générales, les prêts consentis à des conditions particulièrement favorables sont exempts d'intérêts mais supportent une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du prêt. Le prêt comporte un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt du Fonds sont exigibles le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> septembre.
6. Un compte désigné libellé en francs de la Communauté Financière Ouest Africaine ("FCFA") sera ouvert au nom du Projet auprès d'une institution financière à Abidjan ayant l'agrément du Fonds, pour recevoir les ressources provenant du prêt et du don FIDA.

7. Un compte désigné libellé en FCFA sera ouvert au nom du Projet auprès d'une institution financière à Abidjan ayant l'agrément du Fonds, pour recevoir les ressources provenant du don ASAP.
8. Un compte de fonds de contrepartie libellé en FCFA est ouvert au nom du Projet auprès du Trésor ou auprès d'une institution financière à Abidjan ayant l'agrément du Fonds.
9. La contribution de l'Emprunteur/Bénéficiaire au financement du Projet est estimée à environ 2 milliards six-cent soixante-dix millions FCFA (2 670 000 000 FCFA) sans limitation de tout dépassement éventuel lié à l'exécution du Projet. Ce montant inclut notamment:
  - a) L'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services qui seront pris en charge par l'Emprunteur/Bénéficiaire, au moyen d'exonération ou en ayant recours à la procédure des chèques tirés sur le Trésor; et
  - b) La contribution de l'Emprunteur/Bénéficiaire aux activités du Projet et notamment les coûts pour la prise en charge des coûts d'organisation des sessions du comité de pilotage et des frais de personnel de l'Unité de Coordination du Projet et des antennes.

### **Section C**

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI).
2. Les autres parties au Projet sont notamment: le Ministère en charge de l'Environnement, le Ministère en charge des Eaux et Forêts, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), l'Office National pour le Développement de la Riziculture, le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) et les Directions Régionales de l'Agriculture.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

### **Section D**

1. Le Fonds assure l'administration du prêt, du don et du don ASAP et il veille à la supervision du Projet.

### **Section E**

1. Les éléments suivants constituent des motifs supplémentaires de suspension du présent accord:
  - a) Le Manuel de procédures administratives, financières et comptables, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds, et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet.
  - b) Tout personnel cadre du Projet, c'est-à-dire tous les responsables au niveau de l'Unité de Coordination du Projet (UCP), les chefs d'antennes et les chargés au niveau des antennes, ait été retiré du Projet sans l'assentiment du Fonds.

2. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables aux décaissements. Celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales:

- a) L'Arrêté portant création du Comité d'Orientation et de Pilotage (COP) du Projet unique et commun au PROPACOM et au PROPACOM-extension Ouest est pris par l'Agent principal du Projet.
- b) L'Arrêté portant création des Cadres Régionaux de Concertation (CRC) est pris par l'Agent Principal.
- c) L'Arrêté portant réaménagement de l'UCP unique et commun au PROPACOM et au PROPACOM-extension Ouest est pris par l'Agent principal.
- d) Le Coordonnateur, le Responsable Administratif et Financier et le Responsable Suivi-Evaluation sont confirmés par Arrêté de l'Agent principal.
- e) Le manuel des procédures administratives, comptable et financières, le manuel d'exécution du Projet et le manuel de Suivi et Évaluation (S&E) sont ajustés en tenant compte de l'extension géographique et approuvés par le Fonds.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/Bénéficiaire:

Le Ministre  
Ministère auprès du Premier Ministre, Chargé de l'Économie et des Finances  
Avenue Marchand  
Immeuble SCIAM, 19<sup>ième</sup> étage  
B.P.V 163 Abidjan  
République de Côte d'Ivoire

Pour le Fonds:

Le Président  
Fonds International de Développement Agricole  
Via Paolo di Dono, 44  
00142 Rome  
Italie

Pour le Fonds fiduciaire du Programme  
d'adaptation de l'agriculture paysanne:

Président du Fonds International  
de Développement Agricole  
En sa qualité de Gestionnaire du Fonds fiduciaire  
du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne  
Fonds International de Développement Agricole  
Via Paolo di Dono, 44  
00142 Rome  
Italie

Annexe

Le présent Accord, en date du [DATE], a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et le Fonds fiduciaire ASAP et trois (3) pour l'Emprunteur/Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

---

Représentant autorisé

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

---

Kanayo F. Nwanze  
Président

FONDS FIDUCIAIRE DU PROGRAMME  
D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

---

Kanayo F. Nwanze  
Président du Fonds international  
de développement agricole  
En sa qualité de Gestionnaire du Fonds fiduciaire  
du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne

## Annexe 1

### *Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution*

#### **I. Description du Projet**

##### 1. *Population cible*

Le groupe cible prioritaire du Projet est constitué des petits producteurs vivriers (riz, maïs, manioc et maraîchage), engagés dans des dynamiques de production et organisés au sein d'organisations professionnelles agricoles (OPA) de premier et second niveaux. Au sein de ce groupe, les femmes fortement engagées dans les cultures vivrières (production, transformation et commercialisation) et les jeunes dans la production maraîchère bénéficieront d'une grande partie des appuis du Projet. Le Projet bénéficiera directement environ 30 000 ménages, soit près de 210 000 personnes et indirectement environ 30 000 personnes; portant le total de la population cible à 240 000 personnes.

##### 2. *Zone du Projet*

Le Projet interviendra dans six régions appartenant à trois districts:

- a) Les régions du Kabadougou et du Folon dans le district du Denguélé;
  - b) les régions du Bafing, du Worodougou et du Béré dans le district de Woroba;
- et
- c) la région de Tonkpi dans le district des Montagnes.

##### 3. *Finalité*

Le Projet a pour finalité de contribuer à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des communautés rurales les plus vulnérables.

##### 4. *Objectifs*

L'objectif général du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et de stimuler la croissance économique dans les régions du Tonkpi, Kabadougou, Folon, Bafing, Worodougou et Béré. L'objectif de développement du Projet est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire à travers l'accès des petits producteurs à des services de production efficaces, à des technologies appropriées et aux marchés, tout en assurant leur résilience au changement climatique.

##### 5. *Composantes*

Le Projet comprend les composantes suivantes:

#### **5.1 Composante 1. Amélioration durable de la production agricole**

La composante a pour objectif l'augmentation de la productivité et de la production agricole des filières retenues (riz, maïs, manioc et produits maraichers). La composante sera organisée en trois sous-composantes: a) appui à la structuration et à la professionnalisation des acteurs de type groupement; b) accès aux facteurs de production; et c) accès au financement rural.

### **5.1.1 Sous-composante 1.1: Appui à la structuration et à la professionnalisation des acteurs de type groupement**

A travers cette sous-composante, le Projet vise une meilleure structuration et autonomisation des OPA et comprend de l'appui institutionnel ainsi que de l'appui au développement économique au bénéfice de ces OPA. Au titre d'appui institutionnel, les activités de la sous-composante comprennent:

- a) l'appui à la formalisation juridique, à la structuration, à la formation en vie associative, en gestion coopérative et en gouvernance des OPA de type groupement;
- b) le renforcement des capacités de gestion interne des OPA de type union et en gestion administrative et financière;
- c) l'alphabétisation fonctionnelle pour toutes les OPA appuyées; et
- d) le suivi-évaluation de la performance des OPA.

Au titre de l'appui au développement économique, les actions du Projet comprennent:

- a) le développement de la culture de « plan d'affaire » et l'amélioration de la gestion des services économiques;
- b) la définition des systèmes de mise en place du crédit intrants et de gestion des équipements au sein de l'OPA;
- c) l'appui à l'accès aux crédits équipements; et
- d) l'organisation de visites d'échanges.

### **5.1.2 Sous-composante 1.2: Accès aux facteurs de production**

Les activités de la sous-composante ont pour but l'amélioration durable de la productivité et de la production agricole et la résilience des agroécosystèmes aux changements climatiques. Cette sous-composante réalisera les activités suivantes:

- a) la mise en place d'un mécanisme de crédit intrants, la mécanisation agricole (labour, récolte et décorticage) et l'appui conseil;
- b) la réhabilitation et l'aménagement de bas-fonds (2 300 ha au total) et de petits périmètres maraîchers (80 ha);
- c) la mise en place de systèmes de production agro-écologiques durables et résilients au changement climatique;
- d) la fourniture de conseils adaptés aux risques climatiques;
- e) le reboisement communautaire et la création de revenus connexes;
- f) la prise en compte des contraintes climatiques dans les aménagements de bas-fonds (drainage);
- g) la réalisation de diagnostics rapides participatifs par zone agro-écologique (ZAE) afin de déterminer les principales contraintes rencontrées et les technologies à tester;

- h) la mise en place de parcelles d'essais en milieu paysan;
- i) la formation de formateurs par le CNRA pour les agents de vulgarisation de l'opérateur spécialisé, de l'ANADER, des eaux et forêts et les OPA/paysans leaders;
- j) la diffusion des modèles les plus performants et résilients au changement climatique;
- k) le diagnostic des besoins en bois-énergie dans chacune des zones d'intervention;
- l) l'appui à l'élaboration des itinéraires techniques des plantations; et
- m) le suivi de la gestion collective des ressources issues des plantations (maintenance et commercialisation; etc.).

### **5.1.3 Sous-composante 1.3: Accès au financement rural**

La sous-composante prévoit la mise en œuvre des activités suivantes:

- a) la mise en place d'un fonds pour l'acquisition d'intrants agricoles (engrais et produits phytosanitaires) au bénéfice des OPA ;
- b) la mise en place un dispositif de financement tripartite (Projet, OPA porteuse de micro-projet et institution de financement) pour les équipements à financer sur le moyen terme. Le Projet apportera une contribution de 30% du coût total des équipements. La contribution des bénéficiaires sera à hauteur d'au minimum 10% du coût total des équipements et le reste (maximum 60%) proviendra d'un emprunt de l'OPA auprès d'une institution financière partenaire ; et
- c) la mise en place d'un mécanisme de partage des risques pour couvrir les risques sur les crédits équipement à moyen terme.

Le Projet signera une convention de partenariat avec les institutions financières afin de faciliter leur engagement dans le financement des filières vivrières dans sa zone d'intervention.

## **5.2 Composante 2. Valorisation et mise en marché des produits agricoles**

La composante vise à maximiser les revenus des producteurs en valorisant les produits commercialisés par l'amélioration des conditions de stockage, de transformation et de commercialisation. Cette composante est organisée en deux sous-composantes: i) Appui à la professionnalisation des acteurs post-récolte et à l'accès au marché et ii) Infrastructures de mise en marché.

### **5.2.1 Sous-composante 2.1: Appui à la professionnalisation des acteurs post-récolte et à l'accès au marché**

Les activités de la sous-composante comprennent:

- A) Professionnalisation des acteurs post-récoltes et accès au marché

Les interventions du Projet viseront à:

- a) promouvoir la structuration des acteurs de l'aval des filières par des conseils juridiques, la formation en fonctionnement associatif et la bonne gouvernance;
- b) aider et à accompagner les OPA dans les exercices de contractualisation et de commercialisation pour profiter des opportunités de marchés pour des produits de qualité;
- c) promouvoir des contrats entre OPA, collectrices, transformateurs, commerçants et coopératives pour pérenniser les partenariats en vue de la production d'un riz local et de l'attiéké de qualité;
- d) fournir des informations sur les marchés par la diffusion, par SMS, d'informations sur l'évolution des prix des principaux produits vivriers et les demandes des grands acheteurs (usine pour alimentation avicole, stocks de sécurité...);
- e) diffuser des informations sur la normalisation des produits, la définition d'une charte nationale de qualité des céréales, les nouveaux produits financiers, et toute information permettant d'améliorer la compétitivité des filières et dans le dialogue politique avec les autorités;
- f) structurer les maraichères (dans les bas-fonds aménagés par le Projet) en groupements autour d'associations de caution solidaire pour le crédit et le regroupement des productions;
- g) planifier des mises en culture pour étaler la période de commercialisation; et
- h) appuyer la contractualisation entre les groupements de maraichage et les commerçants pour les ventes hors de la zone du piment et du gombo séché.

#### B) Accès aux équipements de transformation

Pour le riz, le Projet entreprendra les activités suivantes:

- a) la fourniture de 50 étuveuses améliorées à des OPA;
- b) la mise en services de cinq (5) mini-rizeries gérées selon le système ESOP (Entreprises de Service et Organisation de Producteurs); et
- c) la modernisation du parc des petites décortiqueuses privées grâce à la facilitation de l'accès au crédit. Pour le maïs, les appuis porteront sur la fourniture de i) 400 bâches de séchage afin que les producteurs puissent maîtriser le degré d'humidité du maïs avant la commercialisation; ii) 600 petites égraineuses à main pour les femmes; et (iii) 10 égraineuses mécaniques équipées d'unité de vannage pour les coopératives et couplés à 10 mini-tracteurs dans la région de Odienné. Pour le manioc, le Projet fournira: i) 95 broyeurs et presses au profit des coopératives; ii) trois (3) unités de production d'attiéké gérées selon le modèle ESOP pour la fabrication d'attiéké à travers le schéma de financement tripartite décrit plus haut.

#### 5.2.2 Sous-composante 2.2: Infrastructures de mise en marché

Les actions de la sous-composante visent à améliorer l'accessibilité des sites à aménager pour l'évacuation des productions vers les villages et faciliter la liaison des zones de production aux marchés ruraux. Les actions porteront sur des travaux d'aménagement

de chemins d'accès pour les bas-fonds difficiles d'accès (100 km au total), la réhabilitation des pistes rurales (140 km) et la construction de sept (7) ponceaux.

De surcroît, les activités de la sous-composante vont contribuer à une meilleure valorisation des produits agricoles par l'amélioration des conditions de stockage, de conditionnement, de transformation et de mise en marché. Pour ce faire, le Projet va réaliser:

- a) 80 aires de séchage de paddy de 100 m<sup>2</sup> chacun au niveau des bas-fonds;
- b) 30 magasins de stockage de céréales (riz ou maïs) couvrant chacun 100 m<sup>2</sup> pour une capacité de stockage de 200 tonnes;
- c) 20 hangars de conditionnement de produits maraichers couvrant chacun 100 m<sup>2</sup>;
- d) 30 abris pour des équipements divers de transformation (manioc, maïs), couvrant chacun 100 m<sup>2</sup>; et
- e) la fourniture de 600 bâches pour le séchage du riz pluvial et du maïs.

### **5.3 Composante 3. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs**

Le Projet sera mis en œuvre par une Unité de Coordination du Projet (UCP) commune au PROPACOM et au PROPACOM-extension Ouest installée à Bouaké. Le Projet aura pour tutelle le MINAGRI et partagera le même dispositif de pilotage et de coordination et de gestion (UCP) du PROPACOM. L'UCP comprendra un dispositif à deux niveaux: une coordination générale basée à Bouaké qui sera chargée de la conduite des actions transversales du Projet (gestion fiduciaire globale, suivi-évaluation général, relation avec le gouvernement et les bailleurs de fonds du Projet, etc.) et deux antennes régionales (Man et Séguéla) qui seront responsables de la gestion opérationnelle du Projet.

Le Projet contribuera au renforcement des capacités du MINAGRI à travers un appui institutionnel dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'investissement agricole (PNIA) de l'Emprunteur/Bénéficiaire. Les appuis se feront à travers la Direction Générale de la Planification, du Contrôle des Projets et des Statistiques (DGPPS) et porteront sur le renforcement des capacités des cadres du MINAGRI au niveau central, régional et départemental. Au niveau central, le Projet se concentrera sur deux domaines, à savoir: (i) l'appui à la mise en œuvre du PNIA, et (ii) l'appui à l'amélioration des connaissances sur les normes nationales et internationales en matière de sécurité sanitaire des aliments. Tout le personnel cadre des trois directions de la DGPPS (la Direction de la Planification, de la Programmation et du Financement, la Direction de l'Évaluation et des Projets et la Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique) bénéficiera d'un programme de renforcement des capacités portant sur: i) l'analyse des politiques agricoles, (ii) les études et analyse de projets y compris l'analyse économique et financière, et (iii) programmation opérationnelle.

## **II. Dispositions relatives à l'exécution**

### **A. ORGANISATION ET GESTION**

#### **6. Agent principal du Projet**

Le MINAGRI en sa qualité d'Agent principal du Projet, assume la responsabilité de l'exécution du Projet et organise l'audit et la supervision du Projet.

## 7. *Comité d'Orientation et de Pilotage (COP)*

Le Projet partagera le même dispositif de pilotage du PROPACOM. Le Secrétariat sera assuré par la Direction Générale de la Planification, de la Programmation, du Contrôle des Projets et des Statistiques (DGPPS). La composition du COP sera étendue aux Ministères en charge des Eaux et Forêts et de l'Environnement en raison de l'intégration des activités d'adaptation au changement climatique. Le COP approuvera les rapports annuels d'exécution; validera les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) consolidés; examinera et approuvera les rapports d'audit; vérifiera l'application des recommandations issues des rapports d'audit et des missions de supervision; veillera au respect des objectifs et de la stratégie d'intervention du Projet, ainsi qu'à la cohérence des interventions avec les politiques et projets en cours. Le COP se réunira deux fois par an en session ordinaire avec la possibilité de convoquer une session extraordinaire.

## 8. *Cadres Régionaux de Concertation (CRC)*

Comme c'est le cas actuellement pour le PROPACOM, les CRC restent les plateformes principales de discussion et d'évaluation des manifestations d'intérêt soumises par les OPA qui bénéficieraient d'un financement direct du Projet. Les CRC feront référence au «manuel de procédures de financement des microprojets» qui fera office de guide opérationnel précisant les mécanismes de sélection, d'approbation, de financement et de mise en œuvre des microprojets. Ce manuel définira également des critères d'éligibilité distincts pour les OPA en amont et en aval des filières concernées.

## 9. *L'Unité de Coordination du Projet (UCP)*

### **9.1 Établissement et Responsabilités**

Le Projet sera mis en œuvre par l'UCP unique et commune au projet PROPACOM. Cette UCP révisée, comprendra un dispositif à deux niveaux: une Coordination générale basée à Bouaké (siège de l'UCP) et des Antennes Régionales. La Coordination générale sera assumée par l'UCP actuelle du PROPACOM basée à Bouaké. Elle sera chargée de la mise en œuvre technique, administrative et financière du Projet et veillera à la cohérence, l'efficacité et la qualité de la mise en œuvre des projets PROPACOM et PROPACOM-extension Ouest. La coordination générale de l'UCP sera chargée de la gestion fiduciaire globale, du suivi-évaluation interne du Projet, des relations opérationnelles avec les bailleurs de fonds du Projet et les structures nationales, du dialogue et de développement de partenariats, de l'organisation d'études et d'enquêtes, de la préparation des sessions du COP et le suivi de la mise en œuvre des conventions avec les partenaires stratégiques. La Coordination générale de l'UCP comprendra: a) le Coordonnateur du PROPACOM; b) le responsable administratif et financier; c) le responsable du suivi-évaluation; d) un(e) responsable en passation des marchés; e) le responsable des infrastructures rurales; f) le comptable; g) l'assistant comptable; h) un(e) spécialiste en finance rurale et i) un personnel de soutien.

### **9.2 Les Antennes régionales (AR)**

Dans le cadre du Projet, deux Antennes régionales de l'UCP seront établies dans les Régions de Man et de Séguéla. Ces Antennes régionales assureront: a) la coordination du Projet à l'échelle régionale et l'établissement de liens avec les collectivités locales et l'Administration déconcentrée; b) l'élaboration et le suivi-évaluation des activités du PTBA au niveau régional et la rédaction des rapports d'activités; c) la gestion financière et la passation des marchés en fonction des seuils convenus; d) l'appui technique à la mise en œuvre des composantes techniques du Projet; e) la supervision rapprochée du Projet et des prestataires; f) l'évaluation des conventions et des contrats de performance des prestataires de services locaux; g) la mobilisation des acteurs dans la mise en œuvre des opérations; et h) le suivi des enquêtes et l'alimentation de la base de données par les

prestataires de services. Les Antennes régionales comprendront: (i) un(e) responsable d'antenne, spécialiste en OPA ; (ii) un(e) chargé(e) de la réhabilitation agricole; (iii) un(e) chargé(e) de la transformation et de la commercialisation, (v) un(e) (chargé(e) administratif(ve) et financier(ère); un chargé(e) du S&E; et (vii) du personnel d'appui.

## B. MISE EN ŒUVRE

### 10. Exécution

Le Projet, à travers l'UCP, sous-traitera l'exécution des activités du Projet à des prestataires de services relevant du secteur associatif, public et privé. L'UCP établira des cahiers de charges et signera des contrats de performances avec les prestataires de service en précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi-évaluation. Les prestataires principaux seront les opérateurs privés (entreprises de travaux, bureaux d'études, consultants indépendants), les prestataires publics, les prestataires issus du mouvement associatif, soit les ONG et les associations locales.

11. Le Manuel de procédures administratives, financières et comptables et le Manuel d'exécution du PROPACOM seront adaptés pour tenir compte de l'extension géographique à l'ouest et ainsi assurer une approche harmonisée au niveau de toutes les régions concernées par le Projet.

#### 11.1 Validation du Manuel

L'Agent principal du Projet valide un Manuel de procédures administratives, financières et comptables et un Manuel d'exécution du Projet, lesquels comprendront notamment, sans restreindre la portée générale:

- a) la mise en place de mesures concrètes permettant d'assurer la transparence, la gouvernance, incluant les principes de bonne et efficace gestion du Projet, le suivi indépendant et la participation des bénéficiaires aux activités du Projet;
- b) la description des postes du personnel de l'UCP du Projet et des tâches y afférentes;
- c) les conventions d'ouvrages avec les prestataires de services publics, privés et des organisations des Nations-Unies; et
- d) les modalités pour la passation des marchés et la gestion administrative, financière et comptable du Projet.

#### 11.2 Approbation

L'Agent principal du Projet adresse le Manuel de procédures financières, comptables et administratives et le Manuel d'exécution du Projet au Fonds pour commentaires et approbation.

**Annexe 2***Tableau d'affectation des fonds*1. *Affectation des fonds du prêt, du don et du don ASAP*

Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur les fonds du prêt, du don et du don ASAP ainsi que le montant du prêt, du don et du don ASAP affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories.

Catégorie*	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don du Fonds Fiduciaire ASAP (Exprimé en DTS)	% des dépenses autorisées à financer Hors contribution des bénéficiaires
I. GÉNIE CIVIL	3 220 000	3 220 000	900 000	100% HT
II. VÉHICULES	250 000	250 000	130 000	100% HT
III. ÉQUIPEMENTS & MATÉRIELS	500 000	500 000	180 000	100% HT
IV. FORMATION	2 340 000	2 340 000	660 000	100% HT
V. ATELIERS	360 000	360 000	120 000	100% HT
VI. CONSULTANTS	860 000	860 000	440 000	100% HT
VII. DONS ET SUBVENTIONS	290 000	290 000		100% HT
VIII. BIENS, SERVICES ET INTRANTS	1 920 000	1 920 000	1 640 000	100% HT
IX. COÛTS DE FONCTIONNEMENT	170 000	170 000		100% HT
X. SALAIRES ET INDEMNITES	250 000	250 000		100%
NON ALLOUÉ	1 120 000	1 120 000	450 000	
<b>TOTAL</b>	<b>11 280 000</b>	<b>11 280 000</b>	<b>4 520 000</b>	

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories IV, V, VI et IX encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalant à 300 000 USD.

### Annexe 3

#### *Clauses particulières*

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt, du compte du don et du compte du don ASAP si l'Emprunteur/Bénéficiaire n'a pas respecté une des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

#### 1. *Suivi et Évaluation ("S&E")*

Le Projet adaptera, dans un délai raisonnable ne dépassant pas une année à compter de l'entrée en vigueur du Projet, son système de S&E utilisé au niveau du PROPACOM. Ce dernier sera conforme aux exigences de S&E de l'Agent principal du Projet et au système de gestion des résultats fondé sur l'impact du FIDA, et contribuant au système de S&E et de gestion des savoirs et des connaissances déjà mis en place en Côte d'Ivoire.

Le système sera fondé sur:

- a) un suivi interne permanent, pour suivre la mise en œuvre du cadre logique du Projet, des activités prévues aux PTBA et l'atteinte des résultats attendus. Il constitue une responsabilité première de l'Agent principal, de l'UCP, des bénéficiaires directs et des prestataires de services exécutant les activités;
- b) des évaluations internes périodiques qui sont de la responsabilité de l'UCP, des bénéficiaires à travers l'organisation d'ateliers de S&E participatifs et d'enquêtes annuelles menées dans le cadre du réseau des observatoires existants, pour chaque pôle de développement agricole;
- c) des missions de supervision et de suivi mandatées par le FIDA et l'Agent principal et auxquelles participeront les autres ministères concernés; et
- d) des évaluations externes périodiques incluant des enquêtes de référence menées au début du Projet, des études d'impacts socio-économiques, des revues en cours et en fin de Projet, et des évaluations thématiques ponctuelles suivant les besoins identifiés par l'UCP et les missions de supervision directes.

#### 2. *Recrutement*

La sélection du personnel du Projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles de l'Emprunteur/Bénéficiaire, excluant toute discrimination et acceptable par le Fonds. Un cabinet sera recruté par l'Agent principal pour l'assister dans la sélection du personnel du Projet. Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/Bénéficiaire. Le recrutement du personnel, et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/Bénéficiaire.

### 3. *Égalité*

Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/Bénéficiaire. Cependant, l'Emprunteur/Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes dans le cadre du Projet.

# Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables (* Indicateurs SYGRI)	Sources d'information	Risque/ hypothèses
<b>1. Objectif général</b>			
Contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et stimuler la croissance économique dans les régions de Tonkpi, Kabadougou, Folon, Bafing, Worodougou et Béré (districts des Montagnes, Denguele et Woroba)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans passe de x% à y% dans les régions ciblées *</li> <li>- Au bout de 6 ans, l'indice d'accumulation de biens a augmenté d'au moins 5% pour 50% des ménages ciblés dans les régions ciblées *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes de référence<sup>6</sup></li> <li>- Enquêtes sur le niveau de vie des ménages (ENV)</li> <li>- Enquêtes PAM, UNICEF, PNUD</li> <li>- Statistiques nationales et enquêtes de référence</li> </ul>	
<b>2. Objectif de développement</b>			
Contribuer à améliorer durablement la sécurité alimentaire des populations des zones du Projet à travers l'accès des petits producteurs à des services de production efficaces, à des technologies appropriées, à des services financiers formels et aux marchés <b>ASAP:</b> Accroître la résilience des écosystèmes et des petites exploitations agricoles au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 000 ménages, soit 210 000 bénéficiaires directs, sont touchés par le Projet (par genre et classe d'âge) *</li> <li>- Le % de ménages au-dessus du seuil de vulnérabilité alimentaire passe de x% à y%*</li> <li>- 12 000 ménages bénéficient des mesures d'adaptation au CC (<b>ASAP</b>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête SYGRI</li> <li>- Suivi-Evaluation du PNIA</li> <li>- Rapport d'évaluation d'impact à mi-parcours et de fin du Projet</li> <li>- Statistiques nationales</li> </ul>	Stabilité socio-économique du pays
<b>Composante 1: Amélioration durable de la production agricole</b>			
<p><b>Résultat 1 (PROPACOM):</b> les OPA sont dans une dynamique de professionnalisation et d'autonomisation</p> <p><b>Produit 1:</b> les OPA sont de plus en plus professionnelles et sont capables de fournir des services à leurs membres</p> <p><b>Résultat 2 (PROPACOM et ASAP):</b> l'accès aux facteurs de production, l'application des technologies de GDTE et d'agriculture de conservation améliorent la résilience et la production</p> <p><b>Produit 2:</b> Les producteurs ont un accès plus facile aux facteurs de production (intrants et équipement/ mécanisation des travaux agricoles)</p> <p><b>Produit 3:</b> Les producteurs ont un accès plus facile aux services de conseil agricole et de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 50% des OPA du niveau de maturité 1 assistées passent au niveau 2</li> <li>- Au moins 25% des OPA du niveau de maturité 2 assistées passent au niveau 3</li> <li>- Au moins 50% des ménages ciblés autofinancent leurs besoins annuels en intrants</li> <li>- 50% des producteurs ont adopté au moins une technologie conseillée par le Projet (par genre et classe d'âge)</li> <li>- au moins 70% des OPA ont accès aux services de conseils mis en place *</li> <li>- 10 000 producteurs appliquent des techniques agricoles résilientes sur environ 5000 ha (<b>ASAP</b>)</li> </ul> <p><u>Dans la région de Tonkpi (Man)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les rendements du riz pluvial passent de 1 à 2 t/ha et du riz de bas-fonds de 2 à 7 t/ha<sup>7</sup> pour au moins 50% des bénéficiaires</li> <li>- les rendements des cultures associées passeront de: 0.7 t/ha à 1.2 t/ha pour le riz pluvial, 0.2 t/ha à 0.5 t/ha pour le maïs, et 3 t/ha à 7 t/ha pour le manioc.</li> </ul> <p><u>Dans les autres régions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les rendements du riz pluvial plateau passent de 1 à 2 t/ha, de riz pluvial de plaine de 2t/ha à 3.2 t/ha et du riz de bas-fonds de 2,5 à 4,5 t/ha pour au moins 50% des bénéficiaires</li> <li>- les rendements du maïs pluvial passent de 1,2 à 2 t/ha pour au moins 50% des bénéficiaires. Les rendements du manioc passent de 10 à 17 t/ha pour au moins 50% des bénéficiaires</li> <li>- pour le maraichage<sup>8</sup> au moins 50% des bénéficiaires ont un rendement de 8 t/ha</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi-Evaluation du PNIA</li> <li>- Rapport d'évaluation d'impact à mi-parcours et de fin du Projet</li> <li>- Statistiques nationales</li> <li>- Rapports des prestataires</li> <li>- Rapports de Suivi-Evaluation</li> <li>- Revue à mi-parcours</li> <li>- Rapports des prestataires</li> <li>- PV de réception des ouvrages</li> <li>- -Revue à mi-parcours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution des fonds d'amortissement et des fonds de fonctionnement</li> <li>- Prestataires de services de qualité disponibles</li> </ul>

<sup>6</sup> Les enquêtes de référence se réfèrent aux enquêtes SYGRI et à l'enquête socio-économique relatives aux objectifs clés du Projet

<sup>7</sup> Sur Man, le riz de bas-fonds bénéficiera de deux cycles contre un seul actuellement, ce qui augmentera considérablement les rendements sur les 900ha de bas-fonds

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables (* Indicateurs SYGRI)	Sources d'information	Risque/ hypothèses
<p><u>Produit 4 (ASAP)</u>: des itinéraires techniques résilients au CC sont promus dans les systèmes de production et protègent les écosystèmes</p> <p><b>Résultat 3 (PROPACOM + ASAP)</b>: Des infrastructures améliorent les conditions de production et tiennent compte des risques climatiques</p>	<p>pour le piment, de 8 t/ha pour le gombo, de 18 t/ha pour l'aubergine et de 15 t/ha pour la tomate.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le volume de la production de riz pluvial passe de 15,000 t à 27,000 t et du riz de bas-fonds de 5,300 t à 12,600 t</li> <li>- le volume de la production du manioc passe de 31,000 t à 56,500 t</li> </ul> <p>- 600 ha de terres reboisées y compris l'agroforesterie (<b>ASAP</b>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 900 ha de bas-fonds réhabilités</li> <li>- 550 aménagements hydro-agricoles bénéficient de mesures additionnelles de protection contre les aléas climatiques (<b>ASAP</b>)</li> <li>- 80 ha de petits périmètres maraîchers en bordure de bas-fonds sont équipés de système d'irrigation localisée (système goutte à goutte)</li> </ul>		
<b>Composante 2: valorisation et mise en marché des produits agricoles</b>			
<p><b>Résultat 4 (PROPACOM)</b>: l'environnement post-récolte valorise la production</p> <p><u>Produit 5</u>: Les technologies et les équipements post-récolte sont disponibles</p> <p><u>Produit 6</u>: Des infrastructures sont réalisées pour faciliter l'accès au marché</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 OPA structurées selon le format ESOP sont fonctionnelles</li> <li>- 610 égreneuses de maïs<sup>9</sup>, 95 broyeuses<sup>10</sup> et 3 unités de fabrication semi-industrielles d'attiéké sont mises à la disposition des OPA</li> <li>- 75% des producteurs soutenus ont accès à des installations de transformation et/ou de stockage dans les zones ciblées</li> <li>- 25% des producteurs formés ont adopté des technologies améliorées de conservation, transformation et/ou commercialisation *</li> <li>- 140 km de pistes rurales sont réhabilités *</li> <li>- 30 magasins de stockage, 20 hangars de groupage et de conditionnement sont utilisés*</li> <li>- 80 aires de séchage de riz sont réalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports des prestataires</li> <li>- Rapports de suivi-évaluation</li> <li>- Rapports de S-E</li> <li>- Rapports des OPA</li> <li>- Rapports des ateliers d'auto-évaluation participative</li> <li>- Rapports mensuels des agents d'appui-conseil</li> <li>- PV de réception des travaux</li> <li>- Rapports de suivi des OPA</li> <li>- Base de données des OPA</li> <li>- Liste des membres des OPA</li> <li>- Diagnostic des OPA en PY1, PY3 et PY5</li> <li>- Rapports mensuels des agents d'appui-conseil</li> </ul>	

[les indicateurs non encore renseignés -sous la forme de x et y- seront fixés à l'issue des résultats de l'enquête socio-économique disponibles fin mai 2014

<sup>8</sup> Toutes régions confondues

<sup>9</sup> Egreneuses manuelles ou mécaniques

<sup>10</sup> Broyeuses multi-produits, aussi bien pour le manioc, le maïs, le piment, le gombo etc